

# Médecine : le filtre en fin de première est confirmé et fait déjà polémique

SANTÉ Marcourt a tenu parole, il attend que Maggie De Block fasse de même

► Le ministre Marcourt persiste et signe : il y aura bien un filtre à la fin de la première année de médecine.

► Pas encore de réaction officielle de Maggie De Block mais en Flandre comme dans la partie francophone, on craint le retour de la fronde des reçus-collés.

**J**e reste opposé à toute sélection à l'accès aux études supérieures car ces mécanismes sont socialement discriminants ». (...) « Je fais passer mes convictions profondes après l'intérêt des étudiants » (...). Et puis, « désormais, que chacun fasse la part du chemin qu'il s'est engagé à faire ». Le tout signé Jean-Claude Marcourt. On a déjà connu des ministres plus convaincus de l'intérêt des textes législatifs qu'ils génèrent... Que les choses soient claires, si le ministre francophone de l'Enseignement supérieur a proposé ce vendredi à ses collègues du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'approuver un avant-projet de décret instituant un concours qui va couper les ailes à bien des vocations médicales, c'est à contrecœur. Il ne le fait que contraint et forcé par l'autre acteur de ce dossier fleuve, la ministre fédérale de la Santé Maggie de Block. Explications.

**1 Le contexte.** Cela fait près de 20 ans que les études de médecine et de dentisterie sont conditionnées par une planification de l'offre : on détermine des années à l'avance le nombre d'étudiants qui recevront un accès à la profession. Ce système

est basé sur le postulat – contesté scientifiquement – que l'offre médicale induit la demande. Dans une Belgique fédérale où la Flandre reproche depuis des années à la Wallonie des dépenses excessives en soins de santé, on comprend pourquoi la délivrance de numéros Inami est contingentée par des quotas. Ainsi, en 1997, la Commission de planification – qui conseille le gouvernement fédéral sur le sujet – avait fixé à 700 le nombre de diplômés en médecine. Depuis, elle a revu les normes à la hausse pour atteindre 1230 diplômés par an. Par ailleurs, sur le terrain, le vieillissement de la population, la pyramide d'âge des médecins, la diminution du temps de travail... alimentent la pénurie dans le secteur.

**2 Les filtres.** Les communautés, chargées de l'enseignement supérieur, sont censées coller le mieux possible aux quotas fédéraux. Alors que la Flandre organise depuis belle lurette un examen d'entrée, la Fédération Wallonie-Bruxelles a essayé diverses formules ces dernières années : sélection à la fin de la troisième, test d'entrée non contraignant avec réorientation possible en janvier de la première année (actuellement) et sélection à la fin de la première année. Ce dernier système a fait

couler beaucoup d'encre en 2008 quand des centaines d'étudiants reçus-collés – ils avaient réussi brillamment leur première année mais étaient recalés au concours – l'ont attaqué au conseil d'État. Il a été suspendu juridiquement puis officiellement abandonné politiquement.

**3 La crise de l'automne 2014.** L'année académique 2014-2015 était à peine commencée

que les doyens des facultés francophones de médecine ont menacé de ne donner un numéro Inami qu'à un étudiant sur deux. En réalité, depuis que le filtre en vigueur ressemble à une passoire (depuis 2008) les facultés de médecine sont « envahies » par des milliers d'étudiants. Ils sont certes méritants mais ils « pompent » les numéros Inami des générations suivantes (un lissage le permet tant qu'il y a des numéros disponibles). D'où la menace agitée par les doyens de facultés. Une manière en fait de contraindre les ministres fédéral et communautaires à s'entendre sur l'avenir. Après beaucoup de musculation politique,

un accord est intervenu entre Maggie De Block (poussée dans le dos par les partis flamands qui reprochent aux francophones de diplômer des médecins à tour de bras), Hilde Crevits (la ministre flamande de l'enseignement qui dépasse de peu les quotas) et Jean-Claude Marcourt (son homologue francophone qui vomit la limitation d'accès aux études supérieures). Un accord qui dit à peu près ceci : le Fédéral s'engage à sauver les milliers d'étudiants en médecine (et dentisterie) en cours de cursus, en contrepartie il exige des ministres de l'enseignement un filtre efficace à l'entrée des études de médecine et de dentisterie. Raison pour laquelle le ministre Marcourt a opté, à contrecœur, pour cette formule d'examen en fin de première année. L'accord ne tient cependant qu'à deux conditions. Un, les autres parties adhèrent aux initiatives de chacun en matière de filtre. Deux, Maggie de Block doit publier rapidement un cadastre dynamique de la profession qui permettra d'adapter les quotas actuellement en vigueur. Ce ca-

dastre a été communiqué vendredi à la commission de planification de l'offre médicale.

**4 Le décret.** C'est donc dans cet esprit que le gouvernement de la Fédération a approuvé l'avant-projet de décret instituant un concours à la fin de la première. Concrètement, on déterminera un nombre de places en deuxième année basé sur les quotas fédéraux. Ce nombre sera augmenté d'un taux de déperdition (bisseurs potentiels dans les années suivantes, activité hors

Inami...). Les places seront réparties entre les cinq universités qui les attribueront aux étudiants les plus méritants (au nombre de points). La Fédération espère au passage, immuniser les étudiants non-résidents (français). Notons qu'un étudiant qui a réussi son année mais qui n'est pas classé en ordre utile aura le droit, soit de se réorienter, soit de présenter une seconde fois le concours.

**5 Qu'en pense la Flandre ?** Le décret va-t-il rassurer le gouvernement fédéral et singulière-

ment les partis flamands ? Si Maggie de Block se tait pour l'heure dans toutes les langues, certains au gouvernement fédéral sont dubitatifs. Ils craignent de voir revenir sur la table le problème des reçus-collés de 2008 : les étudiants recalés au concours avaient obtenu gain de cause et fini par faire rouvrir toutes grandes les portes des facultés de médecine. Exactement ce que redoute la Flandre. ■

ÉRIC BURGRAFF

## RÉACTIONS

### La FEF

« Nous restons opposés à ce filtre à l'entrée, dit la Fédération des étudiants francophones. Il est primordial de ne pas débattre de la pointe de l'iceberg mais de tout. Et l'iceberg c'est la pénurie de médecins en Belgique. Il est prioritaire de rouvrir le débat de la planification. Nous dénonçons le manque de courage politique des différents partis depuis des années ».

### L'Unecof et le CJC

« Cette solution est exacte-

ment celle que nous avons proposée au ministre, nous nous en réjouissons, dit l'Union des étudiants de la Communauté française. « On n'est pas favorable à la sélection mais c'est la moins mauvaise solution, car elle permet d'immuniser tous les étudiants en cours de cursus », poursuit le Conseil de la jeunesse.

### Le MR

« C'est une solution porteuse d'injustices, fort peu motivante et inéquitable pour les étudiants, regrette Françoise Bertieaux, pour le MR. Le bon sens dans ce dossier reste

l'instauration d'un concours avant le début de la première année et d'une année de remise à niveau pour les étudiants qui auraient échoué au concours ».

### Les jeunes CDH

« Recréant ainsi la problématique des reçus-collés, le système mis en place par le Ministre Marcourt s'expose de nouveau à une sanction par le Conseil d'État. Pire, cette proposition accentuera la concurrence entre universités et créera un climat malsain au sein des étudiants. »